verson

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Caen 1

N°122/26

AVENANT AU 92/26

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
PARKING COMPRIS ENTRE LES RUES HAMBUHREN ET JOAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code la route, notamment l'article 417-6,

Considérant que pour permettre l'intervention du SENSIBUS, sur le parking du **seul supermarché de VERSON**, il y a lieu de réglementer le stationnement, le jeudi 5 NOVEMBRE 2026.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer le stationnement **sur le** parking du **seul supermarché de VERSON** rue HAMBUhren.

Considérant l'attractivité du marché hebdomadaire ou la majorité des clients sont des séniors.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le stationnement du bus « SENSIBUS » est autorisé sur le parking du **seul supermarché de VERSON rue Hambühren**, le jeudi 5 NOVEMBRE 2026 de 08h00 à 18H00

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur 6 places réservées au bus SENSIBUS sur le parking du **seul supermarché de VERSON**, rue **Hambühren**, le jeudi 5 NOVEMBRE 2026 de 08h00 à 13h00.

ARTICLE 3 : La signalisation sera apposée sept jours avant par les services techniques pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché dans les conditions habituelles, ainsi que le barriérage adéquat.

ARTICLE 4 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 2, les véhicules de premiers secours et forces de police seront autorisés.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et sanctionnés conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Evrecy,
- M. le Responsable de la Police Municipale de Verson,
- M. le Président du SDIS,
- M. le Président de la Communauté d'agglomération Caen la mer,
- M. le Responsable technique **voirie/espaces verts** secteur **odon** ouest de **CLM** Caen la Mer
- M. le Responsable des Services Techniques de Verson,
- Mme LIADOUZE, chargée de projet du SENSIBUS Calvados

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Verson, le 2 novembre 2026

Le Maire de VERSON,

Benoît LE RÉTIF

MAIRIE DE VERSON (Calvados)